

GESTION DÉLÉGUÉE

Assurance vie
Confiez la maîtrise de votre
épargne à nos experts





Gestion déléguée : une solution clé en main

Vous cherchez à valoriser votre épargne ? Vous n'avez pas le temps pour gérer vos investissements entre les différents supports financiers ? Gan Patrimoine vous accompagne à travers la Gestion déléguée. Ce mode de gestion s'adapte à votre profil d'investisseur et vous permet de confier la répartition de votre épargne à des professionnels. Leur expertise et leur savoir-faire vous permettront de profiter des opportunités des marchés financiers de manière réactive et adaptée.

Dix profils de gestion vous sont proposés au sein de la Gestion déléguée⁽¹⁾ :

Répartition de l'épargne à hauteur de⁽²⁾ :

Sérénité	→	• 60 % sur le fonds en euros • 40 % sur des supports en unités de compte
Sérénité durable ESG		
Modéré	→	• 40 % sur le fonds en euros • 60 % sur des supports en unités de compte
Modéré durable ESG		
Équilibré	→	• 20 % sur le fonds en euros • 80 % sur des supports en unités de compte
Équilibré durable ESG		
Dynamique	→	• 100 % sur des supports en unités de compte
Dynamique durable ESG		
Offensif	→	• 100 % sur des supports en unités de compte à dominante actions
Offensif durable ESG		

Les supports d'investissement responsable ou durable sont de type Actions, Obligations ou Diversifiés. Ils sont investis sur des valeurs sélectionnées sur la base de critères d'analyses financières et extra-financières : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

L'univers durable est composé des supports :

1- ayant un objectif d'investissement durable*

2- qui promeuvent les caractéristiques environnementales et/ou sociales** et ont soit obtenu un label de placement responsable et durable, soit ont été sélectionnés par Groupama Gan Vie qui reconnaît la prise en compte de critères. Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la stratégie d'investissement du support.

Ces supports sont identifiables ci-après dans la liste des supports proposés en Gestion libre par le logo: **ESG**.

* Conformément à l'article 9 et ** à l'article 8 de la réglementation SFDR. Se reporter aux légendes des tableaux ci-dessous.

(1) Au titre de la Gestion déléguée, des frais de gestion annuels complémentaires sont prévus et sont égaux à 0,24 % de l'épargne investie sur les supports en unités de compte du profil de gestion choisi par l'adhérent.

(2) Le niveau de risque visé est équivalent à l'exposition globale en actions, celle-ci pouvant varier significativement à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. **Gestion sérénité et Gestion sérénité durable** : exposition globale en actions de 20 % (risque faible de perte en capital), **Gestion modérée et Gestion modérée durable** : exposition globale en actions de 30 % (risque modéré de perte en capital), **Gestion équilibrée et équilibrée durable** : exposition globale en action de 50% (risque moyen de perte en capital). **Gestion dynamique et Gestion dynamique durable** : exposition globale en actions de 70 % (risque important de perte en capital). **Gestion offensive et Gestion offensive durable** : exposition globale en actions de 80 % (risque très important de perte en capital).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qui peut être sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

La Gestion déléguée dans votre contrat d'assurance vie

Gan Patrimoine Evolution est un contrat d'assurance vie multisupport qui vous permet d'investir sur plusieurs types de supports financiers, du plus sécuritaire au plus dynamique.

Parce qu'il n'est pas toujours évident de savoir sur quels supports répartir l'épargne de votre contrat d'assurance vie, vous pouvez opter pour la Gestion déléguée.

La solution de qualité

Avec la Gestion déléguée, vous accédez à un service personnalisé, qui prend en compte votre profil d'investisseur ainsi que vos objectifs, votre horizon de placement et du niveau de risque/rendement que vous êtes prêt à accepter. Vous choisissez ainsi :



La tranquillité

Après avoir choisi votre orientation de gestion, vous confiez la répartition de l'épargne à nos experts. Vous n'avez plus besoin d'intervenir.



La transparence

Vous êtes régulièrement informé des modifications apportées à la répartition de votre épargne grâce à vos relevés d'opérations. Vous avez également accès à la gestion de votre contrat d'assurance vie depuis votre espace client.



L'adaptation

Selon une méthodologie rigoureuse, nos experts analysent les marchés financiers, sélectionnent minutieusement les supports sur lesquels répartir votre épargne. Ils réalisent un suivi régulier dans le temps pour en adapter la répartition. Votre épargne est ainsi diversifiée de façon pérenne et en fonction du contexte des marchés financiers.

Des expertises complémentaires

Afin d'optimiser la diversification de votre épargne, des sociétés de gestion externes ont été sélectionnées⁽³⁾ pour la qualité et l'étendue de leurs gammes de supports financiers. Elles viennent compléter les solutions d'investissements proposées par Groupama Asset Management, société de gestion du groupe.



Pourquoi diversifier ?

Les supports financiers ont tendance à évoluer dans le temps, différemment les uns des autres.

Une répartition diversifiée de votre épargne au sein de votre contrat d'assurance vie est indispensable pour optimiser la recherche de performance à long terme.



(3) Sélection non exhaustive et non exclusive de partenaires. Les partenaires et supports en unités de compte présentés sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Votre Conseiller en Gestion de Patrimoine : votre interlocuteur privilégié

Vos objectifs spécifiques, votre situation patrimoniale, votre profil d'investisseur mais aussi la complexité de l'environnement financier et réglementaire exigent un accompagnement personnalisé de qualité.

Votre Conseiller dispose de l'expertise et des compétences nécessaires pour vous conseiller et vous accompagner dans la mise en place de solutions adaptées à votre stratégie patrimoniale. Sa valeur ajoutée est d'assurer un suivi dans le temps pour vous orienter lorsque vos objectifs évoluent. Il est proactif à vos côtés et jusqu'au dénouement de votre contrat, pour vous proposer les solutions adéquates.

Un Conseiller personnel

Votre Conseiller vous apporte avant tout les clés pour comprendre et décider.

Une somme d'expertises

Votre Conseiller s'appuie sur les expertises du Groupe pour vous proposer des solutions adaptées.

Une approche globale

Votre patrimoine professionnel et personnel est analysé pour construire une stratégie durable.

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles – Société anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros – 457 504 694 RCS Lille – Immatriculée au registre ORIAS n° 09 051 780 – Siège social : 150, rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 Euralille – www.ganpatrimoine.fr – Mandataire de Groupama Gan Vie et de ses filiales, Caisse Fraternelle Vie et Caisse Fraternelle d'Épargne

Gan Patrimoine distribue exclusivement les produits de Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros – 340 427 616 RCS Paris – APE 6511Z – Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris – Tél. : 01 44 56 77 77
Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4, place de Budapest – CS92459 – 75436 Paris Cedex 09
Réf. : 1450 - 052022 - Crédits photos : Shutterstock - PAO GGVIE - Mai 2022.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé "imprim'Vert" ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.

